

FONDS MARCHE/COURS POUR LE HAUT



MISSION

Ce fonds sert à aider financièrement les parents vivant dans le Haut-Saint-François (HSF), afin de permettre à leur enfant d'avoir accès plus facilement aux activités sportives, artistiques et culturelles.

En déposant une demande, il sera en effet possible que la MRC défraie une partie des couts d'inscription ou pour l'achat d'équipement nécessaire à sa pratique.

Un comité de sélection, composé d'élus ou de dirigeants municipaux, a le mandat d'accorder ou non une somme selon une grille de critères préalablement établie.

FONDS



QUATRE MOYENS D'Y ACCÉDER

Demande individuelle

Tous les parents du HSF peuvent déposer une demande d'aide financière pour leurs enfants de moins de 18 ans s'ils répondent aux critères d'admissibilité. Il leur suffit de remplir le [formulaire d'inscription](#) et d'y inclure toutes les pièces justificatives demandées. Les demandes seront analysées par le comité et une réponse sera rendue dans un délai de deux semaines.

Demande provenant d'organisations du HSF

Depuis l'été 2023, les demandes d'aide financière peuvent provenir d'un organisme scolaire, municipal ou communautaire. En effet, ce type d'organisme connaît bien sa clientèle et est en mesure de cerner les familles ayant des difficultés financières, permanentes ou temporaires, qui pourraient bénéficier du fonds. Il suffit de remplir le [formulaire d'inscription réservé aux organismes](#). Il est à noter que les documents justificatifs à fournir seront principalement de nature qualitative. Une réponse sera également rendue dans un délai de 2 semaines.

FONDS



Demande d'organisations sportives

Il est également possible pour les organisations sportives ou de loisirs du HSF de déposer une demande pour le remboursement de matériel utilisable par les jeunes lors de la pratique de cette activité ou pour des frais d'inscription pour un tournoi. Ces demandes doivent provenir de l'organisation elle-même et les sommes ne doivent pas être utilisées pour les dépenses personnelles des joueurs/entraîneurs. Le formulaire sera envoyé directement à ces organismes.

Développement de nouveau service de loisirs

Le comité de refonte a choisi de réserver 20% des profits amassés lors de chacune des éditions de l'évènement Marche/Cours pour le Haut pour le développement de nouvelles activités de loisir sur le territoire ou pour faire la promotion de fournisseurs d'activités qui débutent ou qui sont moins connus par les citoyens du HSF. Ainsi, ces organismes pourront communiquer avec l'équipe loisir de la MRC afin d'expliquer leur projet en développement ou en démarrage. Le projet sera ensuite déposé au comité de sélection qui se positionnera sur le moyen à privilégier et le montant accordé.

FONDS



D'OÙ VIENT CE FONDS ?

Le Fonds Marche/Cours pour le Haut est constitué des profits récoltés lors des 8 premières éditions de [l'évènement](#) du même nom. Cet évènement bénéfice annuel se déplace d'une municipalité à l'autre et est organisé par l'équipe loisir de la MRC en collaboration avec la municipalité hôte et le précieux support de l'ensemble des professionnels en loisir travaillant dans le HSF.

NOUVEAUTÉ 2023

Volet aînés

Lors de sa 8e édition, le comité organisateur de l'évènement Marche/Cours pour le Haut a choisi d'ajouter un parcours de cours de 3km pour les aînés. Afin d'être conséquent, nous avons également ajouté un volet aînés au fonds. Les demandes devront provenir des organismes communautaires fréquentés par les aînés du HSF qui pourront approcher l'équipe loisir de la MRC pour l'achat de matériel de loisir ou pour offrir des places payées par la MRC afin qu'un plus grand nombre de membres puisse assister à leurs activités. Le formulaire sera envoyé directement à ces organismes.

FONDS



CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- L'enfant doit être âgé de moins de 18 ans au moment de la demande et l'ainé doit avoir 60 ans
- L'enfant ou l'ainé pour lequel une demande est déposée doit habiter sur le territoire de la MRC du Haut-Saint-François
- Les organisations qui déposeront une demande pour un enfant ou un ainé devront avoir leur bureau principal dans le HSF
- Le formulaire en ligne adéquat doit être rempli par un parent ou une organisations et soumis par voie électronique.

IMPORTANT

- Une seule demande par enfant/ainé, par session
- Aucune date limite, dépôt en continu
- 3 sessions par année :
 - #1 : activités se déroulant de janvier à avril
 - #2 : activités se déroulant de mai à aout
 - #3 : activités se déroulant de septembre à décembre

FONDS



POURCENTAGE DE REMBOURSEMENT ÉTABLI
SELON LE TOTAL DES FRAIS D'INSCRIPTION ET
D'ÉQUIPEMENT ADMISSIBLES

Frais total	Pourcentage payable par le fonds
150 \$ ou moins	100%
Entre 151 \$ et 350 \$	80%
Entre 351 \$ et 600 \$	75%
Entre 601 \$ et 700 \$	70%
Plus de 701 \$	60%

IMPORTANT

Les demandes de 150 \$ ou moins sont automatiquement remboursées. Les demandes de plus de 151 \$ doivent être soumises et approuvées par le comité de sélection.

FONDS



CRITÈRES DE PRIORISATION

S'il advenait que le nombre de demandes dépasse le montant disponible au fonds, voici l'ordre de priorisation établi par le comité de sélection :

- Candidature présentant le plus bas revenu brut annuel (moins de 20 000 \$/année)
- Candidature provenant d'une famille nombreuse (3 enfants et plus)
- Candidature provenant d'une famille monoparentale

Pour toutes questions ou renseignements supplémentaires

Marie-Pierre Hamel 819 560-8400 poste 2114
Coordonnatrice des loisirs mp.hamel@hsfqc.ca
MRC du Haut-Saint-François

CE PROJET EST CHAPEAUTÉ PAR

